MUNICIPALITE DE SONVILIER



Place du Collège 1

2615 Sonvilier

FAC DU 7 FEVRIER 2025

INFORMATION CONCERNANT LES DECHETS

Vous vous établissez à Sonvilier et nous vous souhaitons la bienvenue. Voici quelques informations concernant l'enlèvement des déchets :

- Les déchets ménagers doivent être éliminés dans des sacs poubelles officiels taxés
- Les sacs taxés **uniquement** peuvent être déposés dans les conteneurs semi-enterrés
- Les sacs poubelles taxés sont en vente aux lieux suivants :
 - > Bureau communal Sonvilier
 - Boulangerie La Parisienne Sonvilier
 - Fromagerie Spielhofer Sonvilier
 - > Fromagerie Zimmermann La Chaux-d'Abel
 - Nat'Coiffure Sonvilier

Les contrevenants seront amendés par le Conseil municipal.

Merci de veiller à un soin tout particulier lors de l'élimination des piles usagées dans les lieux de collectes prévus à cet effet (voir mémento déchets). Les piles au lithium représentent un danger de départ de feu lors de leur destruction par les centres de traitement et doivent impérativement être triées avant leur dépôt. Chaque objet qui a une fonction lumineuse, sonore ou qui bouge tout seul est équipé d'une pile (baskets lumineuses, cigarette électronique, jouets, livres sonores, etc).

Sonvilier, janvier 2025

MUNICIPALITE DE SONVILIER